

**Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,  
En faveur de Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales**

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), dénomination d'usage de  
l'Université Paris 12 – Val de Marne,**

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L.712-2 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne modifiés par délibération du Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- VU** la délibération en date du 07 septembre 2022 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération en date du 17 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a été élu Monsieur Laurent THEVENET Vice-Président en charge des relations internationales ;
- VU** la lettre de mission en date du 17 septembre 2018 de Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales ;



**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

**Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales,** reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, dans la limite de ses attributions et notamment dans le cadre de missions de représentation de l'Université à l'étranger, les conventions, notamment :

- Les protocoles d'entente et accords de coopération institutionnelle et leur renouvellement ;
- Les conventions d'accueil d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de doctorants ou de stagiaires au sein de l'université.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 01 septembre 2023*

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé  
**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**

**Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université,  
En faveur de Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales**

## **ANNEXE : DÉLÉGATAIRE DE SIGNATURE**

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Prénom</u></b>	<b><u>Signature</u></b>
THEVENET	Laurent	